



Association patronale
des industries de l'Arc-horloger

A la Direction des entreprises
affiliées de l'apiah

La Chaux-de-Fonds, le 21 octobre 2025

Newsletter FH : Politique commerciale américaine

Madame, Monsieur,

Par cette nouvelle communication, la FH poursuit la diffusion régulière d'informations relatives à la politique commerciale américaine. Cette newsletter vise à vous transmettre les derniers développements, à mettre en lumière les enjeux pour notre branche et à vous informer des démarches entreprises par la FH pour défendre au mieux les intérêts de ses membres.

Recours juridiques en cours contre les droits de douane américains

Tandis que les négociations entre la Suisse et l'administration Trump se poursuivent, plusieurs entreprises et associations américaines ont déposé des recours contestant la légalité des droits de douane décidés par le président Trump.

Le 30 août, la Cour d'appel fédérale a jugé que la majorité de ces droits n'étaient pas conformes au droit américain et a ainsi confirmé un jugement rendu en mai 2025 par la Cour du commerce international. Selon le texte de la décision, « la loi confère au président des pouvoirs importants pour prendre un certain nombre de mesures en réponse à une situation d'urgence nationale déclarée, mais aucune de ces mesures n'inclut explicitement le pouvoir d'imposer des droits de douane ou autres taxes, prérogatives du Congrès ».

Le gouvernement américain a immédiatement fait appel de cette décision devant la Cour suprême, à majorité républicaine, qui a annoncé qu'elle entendrait les recours le 5 novembre 2025. En attendant, les droits restent en vigueur. En cas de revers pour l'administration Trump, les conséquences budgétaires pourraient être considérables : les Etats-Unis pourraient être contraints de rembourser les 158 milliards de dollars perçus depuis l'instauration des surtaxes. Les autorités ont toutefois laissé entendre qu'elles chercheraient à maintenir cette politique tarifaire par d'autres voies juridiques. Ces instruments offriraient ainsi la possibilité de réintroduire des taxes ciblées, bien que leur mise en œuvre soit plus encadrée et sujette à des délais procéduraux.

Les justifications avancées par l'administration Trump

La Maison Blanche justifie ces surtaxes par l'International Emergency Economic Powers Act, une loi permettant au président d'imposer des restrictions commerciales en cas de menace jugée exceptionnelle pour la sécurité nationale. Le président Trump avance que les droits de douane visent à corriger les déficits commerciaux persistants des Etats-Unis, à protéger les chaînes d'approvisionnement critiques, à renforcer la résilience industrielle et à réduire la dépendance vis-à-vis des importations étrangères.

Ces mesures s'inscrivent en outre dans une logique de sécurité économique nationale et d'incitation à la relocalisation de la production aux Etats-Unis. Toutefois, selon une analyse de Goldman Sachs, 55% du coût de ces droits de douane seraient en réalité supportés par les consommateurs américains, remettant ainsi en question leur efficacité au regard des objectifs de protection économique et du maintien du pouvoir d'achat.

Initiative de l'American Watch Association

En amont de l'audience du 5 novembre, l'American Watch Association (AWA), dont la FH est membre, prévoit de soumettre un mémoire d'appui devant la Cour suprême (amicus brief). Cette démarche, bien connue dans le droit américain, vise à attirer l'attention des juges sur les conséquences économiques des surtaxes imposées sur les importations horlogères. L'AWA souhaite notamment documenter l'impact concret de ces droits de douane sur les importateurs, les détaillants indépendants et les horlogers américains, et a invité ses membres à partager des exemples ou témoignages illustrant les effets négatifs de ces droits sur leurs activités et sur leurs partenaires locaux. La FH suit ce dossier en direct via sa commission économique.

Analyse et perspectives des exportations horlogères vers les Etats-Unis

Après quatre années de forte croissance, les exportations horlogères suisses vers les Etats-Unis ont entamé l'année 2025 sur un rythme toujours soutenu, enregistrant une hausse de 7,4% par rapport au premier trimestre 2024. L'annonce de nouveaux droits de douane dès le 5 avril a incité de nombreuses marques à constituer des stocks sur le marché américain afin d'atténuer l'effet de la surtaxe de 10%.

Ce mouvement d'anticipation s'est traduit par une envolée des exportations, en progression de plus de 150% en avril et de près de 50% en juillet. Toutefois, l'annonce du 1er août portant les droits de douane américains à 39% a brusquement mis fin à cette dynamique de stockage. Les exportations ont alors reculé de 23,9% en août, puis chuté de 55,6% en septembre. Cette correction semble loin d'être achevée, et de faibles performances restent probables dans l'attente d'un accord commercial plus favorable négocié avec Donald Trump.

Sur l'ensemble de la période janvier à septembre 2025, l'évolution liissée fait apparaître une progression de 10,4% par rapport à la même période de 2024. Les perspectives annuelles demeurent positives, malgré un quatrième trimestre attendu à un niveau relativement modeste. En revanche, un repli marqué des exportations horlogères suisses est anticipé pour 2026, sous l'effet du contrecoup des mesures douanières.



Association patronale
des industries de l'Arc-horloger

Du côté de la demande, les droits de douane dits “réciproques” imposés par les Etats-Unis ne semblent pas encore peser lourdement sur le marché horloger américain. Selon les dernières données du Bureau du recensement des États-Unis, les achats de montres ont progressé de 0,2%, tandis que les ventes au détail de biens personnels de luxe (montres et bijoux inclus) ont augmenté de 5,1% sur la période janvier-août 2025.

apiah

Séverine Favre
Secrétaire générale